Les Productions du dinosaure barbu

vous présentent

Repenser le revenu

© Tous droits réservés - (... bien que, pour un prix...)

Quelques revenus annuels, avant impôt

Aide sociale, 2012, personne seule (Gatineau)	**7 476**
Aide sociale, 1982, personne de plus de 30 ans (en $ de 2015)	**9 719**
Mesure du panier de consommation (MPC) – une mesure de sortie de la pauvreté / la mesure officielle du gouvernement du Québec (2014)	**16 508**
Salaire minimum Au 1er mai 2016 10, 75 $ / l'heure 40 heures semaine	**22 360**
Seuil de faible revenu (SFR) une autre mesure de sortie de la pauvreté (2016)	**24 800**
Revenu de la classe moyenne qui bénéficie de la réduction d'impôt de J. Trudeau	**44 700**
Salaire moyen canadien (2015)	**48 636**
Le revenu moyen des 100 entrepreneurs les plus riches au Canada (2015)	**8 960 000**
~~P.K. Subban~~ **Carrey Price**	**~~9 000 000~~** **6 750 000$**

Mon point de départ

- **Article 25 : La Déclaration universelle des droits humains**

  Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

- **Article 11 : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**

  1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent **le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille**, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie.

- **Article 45 : Charte québécoise des droits et libertés de la personne**

  Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles **de lui assurer un niveau de vie décent.**

Évolution de l'État social

Québec

- Impôts progressifs (Instauré pendant la 1e Guerre mondiale, deviennent permanents pendant la deuxième guerre mondiale)
- Assurance chômage* (1940)

- Instauration des réseaux publics d'éducation et de santé (années 60)
- Habitations subventionnées (1964)
- Régime universel de pensions de vieillesse* (1965)
- Aide-sociale (1969)
- Assurance maladie (1971)
- Aide juridique (1972)
- Régie du logement (1972)
- Assurance médicaments (1978)
- Santé et sécurité au travail (1979)
- Normes du travail (1979)
- Indemnisations aux accidentés de travail (1985)

- Régime universel de garderies (2006) : Une initiative prise par un État néo-libéral. Décrit à l'époque comme une piste d'atterrissage de la réforme de l'aide sociale…

* Programmes fédéraux

La vaste majorité de ces initiatives suivantes provient d'un État de type keynésien (État providence)

Sous des régimes successifs néolibéraux, tant au niveau fédéral qu'au provincial, tant Libéral, que Conservateur que du Parti Québécois, l'État social est en train de s'étouffer, se faire démanteler et de disparaître.

Texte de départ Michel Gagnon (ROM)

Bonifié par Josée Harnois (TROVEP Montérégie) et

Vincent Greason (TROVEP Outaouais)

Comparaison des impôts et taxes de vente du gouvernement québécois entre 1964 et 2009 (pour fins de comparaison, le chiffre comparatif du fédéral)

(en milliard de dollars canadiens)

	Montant payé par les particuliers	Montant payé par les compagnies	Part des particuliers	Part des compagnies
1964	1,6	1	62% 45%	38% 55%
2013	37,5	6	86 % 82%	14% 18%

Source : Comptes publics Québec 1963-1964 et 2012-2013,

La lutte à la pauvreté au Québec – 2001 - 2016

(mise en oeuvre de la Loi 112)

1. **Le retour au travail**
   - Programmes (Prime à l'emploi, employabilité, PL 70 – Objectif emploi)
   - augmentation régulière du salaire minimum

2. **Programmes bonifiés** (allocation aux enfants, garderies à 10$)
3. **Privatisation des efforts de contrôle social** (Fondation Chagnon, groupes communautaires
4. **Renvoi des responsabilités aux municipalités et aux MRC**

En général, le gouvernement du Québec a choisi de ne pas s'attaquer à la pauvreté par une augmentation du revenu des personnes à sa charge
(“les rentiers” - CSST, regimes des rentes, aide sociale)

Les Inégalités au Canada

- En 1980, **8 %** des revenus canadiens allaient au 1 % des plus riches; en 2012, la proportion des revenus qui revient à ces plus riches est maintenant de **14 %**.
- De 1982 à 2004, si on tient compte de l'inflation, **il y aurait eu fort peu d'augmentation du revenu des ménages les plus pauvres**, soit le premier 60 % de la population. Par exemple, malgré la croissance économique, les heures de travail plus longues et la plus grande proportion de femmes ayant fait son entrée sur le marché du travail, le pouvoir d'achat d'une famille à revenu moyen ne serait passé que de **42 000 $ à 43 000** $ en 22 ans.
- Au contraire, la majorité des gains de la croissance seraient allés au 20 % des Canadiens les plus riches, et **le revenu moyen du 1 %** des plus riches serait passé durant cette période de **380 000 $ à 684 000 $** annuellement.

- Rapport de l'Institut Broadbent, 2014

Les inégalités au Québec:
En croissance ou en décroissance ?

LA PROPORTION DE RICHESSE ACCAPARÉE PAR LE 1% LE PLUS RICHE AU QUÉBEC, **QUI ÉTAIT DE 7% IL Y A 25 ANS, REPRÉSENTE PRÈS DE 12% AUJOURD'HUI.**

Source:
Alain Noël et Myriam Fahmy (dir.), Miser sur l'égalité. L'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté, Montréal, Institut du Nouveau Monde (INM) et Fides, 2014.

Les Inégalités au Québec (2/2)

Les revenus du 1%

La situation est plus favorable que celle des principales provinces du Canada. Au Québec, le 1 % des contribuables les plus riches accaparent **8,3 %** de l'ensemble des revenus disponibles après impôts et transferts **Cependant, la tendance est à la hausse au Québec**. Depuis le début des années 80, la part des revenus bruts (revenus de marché) que le 1 % des contribuables les plus riches accaparent est passée de 7 % des revenus globaux à 11,6 %. **Le rythme de cette croissance est équivalent à celui du Canada, soit une hausse de 66 % en 28 ans.**

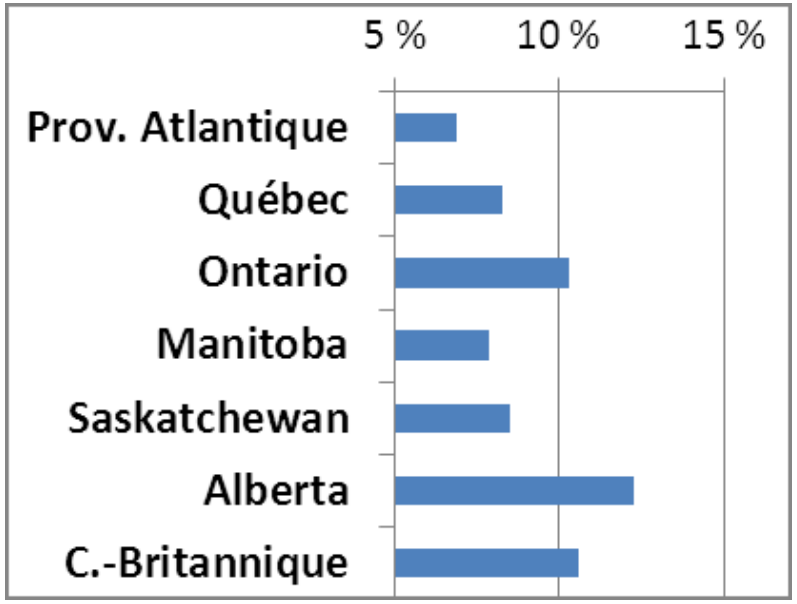

Graphique : **Part des revenus disponibles globaux obtenus par le 1 % des contribuables les plus riches, par province, 2010**

Source : Statistique Canada. Tableau 204-0002, CANSIM.

L’évolution de la pauvreté au Québec

- Le nombre de personnes à faible revenu (selon la mesure du panier de consommation ou MPC) **a diminué de 2002 à 2007** mais a connu une **remontée suite à la crise économique de 2008**.
  - passant de 791 000 personnes en 2002
  - à 629 000 personnes en 2007
  - à 842 000 personnes en 2011

  - En 2002, 10,8% de la population n’arrivait pas à couvrir les besoins de base tels que définit par la MPC; en 2011, c’est 10,7% de la population qui n’arrivait pas à couvrir les besoins de base.
- **Conclusion :** Malgré l’adoption d’une loi et la mise en place de deux plans d’action gouvernementaux pour lutter contre la pauvreté, la situation n’a que très peu bougé.

L’évolution de la pauvreté (2/2)

La pauvreté ne se limite pas aux prestataires d’aide sociale.

En 2010, au Québec, plus d’une personne sur quatre (**27,9 %**) avait un revenu se situant sous la MPC ou juste au-dessus (jusqu’à 150 % du montant de la MPC: 23 763 $ ou 13,05 $ / l’heure).

Les personnes rémunérées au salaire minimum ont vu leur situation s’améliorer un peu entre 2004 et 2013. Elles continuent toutefois de vivre dans la pauvreté même si elles travaillent à temps plein, 35 heures par semaine.

Une autre façon de poser la question du revenu

Une allocation universelle

- **Projets de « droite » - Revenu minimum garanti**
  - Charles Sirois
  - ADQ
  - François Blais (ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable du PL 70)

- **Projets de « gauche » - Revenu de citoyenneté**
  - Michel Chartrand et Michel Bernard
  - Front commun des personnes assistées sociales

Une autre façon de poser la question du revenu

François Blais

(ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale)

- A reçu le mandat de Philippe Couillard (28-01-16) « de réfléchir à l'instauration d'un revenu minimum garanti »
- Avant d'être élu, Blais a été un professeur universitaire qui a publié le livre « *Un revenu garanti pour tous* »

Une autre façon de poser la question du revenu

François Blais (2)

- Son projet de prestation universelle vise à remplacer certains programmes sociaux comme l’aide financière aux études et l’aide sociale, soit à **réduire les dépenses publiques**.

le professeur François Blais et le revenu minimum garanti

Entrevue de 2001 (l'année avant l"adoption de la Loi 112) – Blais était alors professeur de sciences politiques à l'université Laval.

« L'allocation universelle est un revenu de base inconditionnel accordé à tous. La prestation peut être modulée en fonction de l'âge, et majorée périodiquement. On peut imaginer **un montant de départ de 300 dollars par mois par adulte** et un peu moins pour les enfants, mais ça reste à voir. L'universalité est nécessaire pour des raisons d'efficacité; et, dans le cas des plus riches, il y aura récupération par un ajustement fiscal. »

300$ par mois
X
12 mois

3,600$ par année ($ 2001)

Un autre façon de poser la question du revenu

Le Mincome

Dauphin, Manitoba (pop. 10 000)

1974–1978

- Mincome a garanti **un revenu annuel, sans conditions,** à tous les ménages de Dauphin. **Aucune famille n'a eu un revenu en dessous des seuils de l'aide sociale de l'époque** (qui étaient « plus généraux » à l'époque que maintenant.)
    - La question auquel le projet voulait répondre: Avoir un revenu assuré freine-t-il les personnes dans leur recherche d'emploi ?

- L'accès aux prestations se faisait sur **une base volontaire** (par inscription au projet pilote) et **aucune condition** (sauf le lieu de résidence) n'était exigée.
    - Ainsi, certains ménages inscrits n'avaient droit à aucun ajustement parce qu'ils gagnaient, pendant la période de référence, des revenus « trop élevés ». Il s'agissait donc d'un processus d'impôt négatif. **On évalue qu'environ 30 % des ménages avaient droit à des ajustements au cours d'une année.**

Une autre façon de poser la question du revenu

La peur « néolibérale » :

On ne voulait pas savoir ce que le Mincome a donné…

La défaite des deux gouvernements collaborateurs a mis fin au projet et aucune analyse des retombées n'a été réalisée avant 2007. Pour clore le projet, les chercheurs n'ont reçu qu'un mandat d'archivage. En 2007 (30 ans après la fin du projet), Evelyn Forget (économiste, U. Manitoba) a (finalement) obtenu **la permission** du gouvernement fédéral de consulter les 1800 caisses de documents et de commencer une analyse de l'impact du Mincome sur la population de Dauphin.

Une autre façon de poser la question du revenu

Conclusions préliminaires sur le Mincome (Forget)

1. Le revenu garanti **n'a eu peu d'impact sur la recherche d'emploi**. A l'exception de deux groupes qui ont retardé un peu celle-ci: des mères de jeunes enfants et des adolescent·e·s.
   - Les mères en ont profité pour retarder leur retour au travail après avoir accouché, et les adolescent·e·s et jeunes adultes ont pu aller un peu plus loin dans leurs études.

2. Les données en matière de **santé** sont saisissantes. À Dauphin, **les taux d'hospitalisation, d'accidents et de cas de santé mentale ont diminué de manière perceptible pendant la période du projet pilote**.

Merci!

vincent greason
Table ronde des OVEP de l'Outaouais
(TROVEPO)
819=771=5862
vincenttrovepo@gmail.com